



**Documents d'information aux parents –
Année scolaire 2018-2019- Parcours de formation axée sur l'emploi
Formation préparatoire au travail**

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les disciplines et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer

Sur le bulletin, la légende utilisée sera la suivante quand les exigences sont fixées pour l'élève :

- A L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui
- B L'élève répond aux exigences fixées pour lui
- C L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui
- D L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui

Sur le bulletin, la légende utilisée sera la suivante quand les exigences sont fixées selon le programme :

- A L'élève répond de façon marquée aux exigences du programme
- B L'élève répond aux exigences du programme
- C L'élève répond partiellement aux exigences du programme
- D L'élève ne répond pas aux exigences du programme

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2018-2019

Parcours de formation axée sur l'emploi-Formation préparatoire au travail

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

Première communication écrite : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication acheminée à la maison par votre enfant le 15 octobre 2018. 	Bulletin 1 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 29 août au 9 novembre 2018. ➤ Bulletin acheminé à la maison par votre enfant au plus tard le 22 novembre 2018. ➤ Rencontre avec les enseignants en soirée le 22 novembre 2018 ou le 23 novembre 2018 en après-midi. 	Bulletin 2 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 12 novembre 2018 au 8 février 2019. ➤ Bulletin acheminé à la maison par votre enfant au plus tard le 21 février 2019. ➤ Possibilité de rencontre avec l'enseignant le 21 février 2019 en soirée. 	Bulletin 3 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 11 février au 20 juin 2019. ➤ Commentaires sur la compétence : méthode de travail efficace (évolution). ➤ Ce bulletin comprend également une cote finale pour les matières qui ne reviennent pas l'année suivante. ➤ Bulletin acheminé dans la semaine du 8 juillet 2019.
--	---	--	--

DISCIPLINE		Année de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves
		An 1	An 2	An 3	En cours d'année
<u>FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT</u>	Lire Écrire Oral		X		Compréhension de texte, de consigne. Un texte (narratif descriptif) chaque étape. Rédaction d'un rapport de stage chaque semaine. Exposé oral (fin étape 1, 2 et 3) Raconter ses expériences de stage le lundi au retour en classe.
<u>MATHÉMATIQUE</u>	Résoudre des problèmes écrits et être capable d'expliquer sa démarche par écrit ou verbalement Raisonner		X		Test maison relié à des situations concrètes de la vie quotidienne. Évaluation des travaux faits en classe, plus test maison.
<u>GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</u>	Nommer les entreprises de son milieu Se situer à niveau du Québec		X		Nommer des particularités de sa région. Matériel maison. Test maison à chaque étape

X : indique que le résultat inscrit au bulletin situe l'élève par rapport aux exigences fixées pour lui, quand il est en cours d'apprentissage

Y : indique qu'un résultat final sera inscrit au dernier bulletin pour situer l'élève par rapport aux exigences du programme, lorsqu'il s'agit d'une matière qui ne sera plus enseignée l'année suivante.

DISCIPLINE		Année de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves
		An 1	An 2	An 3	En cours d'année
<u>AUTONOMIE ET PARTICIPATION SOCIALE</u>	<p>Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante.</p> <p>Adopter une position réfléchie sur des enjeux.</p> <p>Faire une expérience de participation sociale dans son milieu.</p>		X		<p>Prise de conscience et autoévaluation de ses choix dans la vie de tous les jours (alimentation, sommeil, sexualité, consommations, etc.)</p> <p>Mise en situation et débats sur divers sujets (Relation interpersonnelles-sexualité, consommation, finance, etc.)</p> <p>Participe au projet Vélomaniac</p> <p>Participe à divers projets de groupe.</p>
<u>PRÉPARATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL</u>			X		<p>Faire différents tests pour découvrir personnalité, aptitudes, qualités, intérêts, etc.</p> <p>Échanges, exposé oral et rédaction écrite</p> <p>Démarche de recherche de milieux de stage.</p>
<u>INSERTION PROFESSIONNELLE</u>	300 heures de stage (2 stages différents)		X		<p>S'approprier les compétences spécifiques d'un ou plusieurs métiers semi-spécialisés.</p> <p>Adopter les attitudes et comportement requis en milieu de travail.</p> <p>Évaluation faite par les superviseurs en milieu de travail et par l'enseignant responsable.</p>

X : indique que le résultat inscrit au bulletin situe l'élève par rapport aux exigences fixées pour lui, quand il est en cours d'apprentissage

Y : indique qu'un résultat final sera inscrit au dernier bulletin pour situer l'élève par rapport aux exigences du programme, lorsqu'il s'agit d'une matière qui ne sera plus enseignée l'année suivante.